



CONTRAT D'APPRENTISSAGE & CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

QUELLES GRANDES DIFFÉRENCES ?

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

PUBLICS	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes de 16 à 29 ans révolus 	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes âgés de 16 à 25 ans Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus
FORMATIONS PRÉPARÉES webetu.unicaen.fr/alternance/	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme d'État (DUT, Licences, Licences Pro, Masters,...) : voir la liste de nos formations ouvertes à l'alternance 	
EMPLOYEURS	<ul style="list-style-type: none"> Les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel, agricole ainsi que les employeurs du milieu associatif et des professions libérales Les employeurs du secteur public non industriel et commercial (fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière, ainsi que les établissements publics administratifs) 	<ul style="list-style-type: none"> Tout employeur assujéti au financement de la formation professionnelle continue <p><i>L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.</i></p>
CONTRAT DE TRAVAIL & CONDITIONS D'EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> Contrat au choix : CDD de 6 mois à 3 ans, selon le type de formation suivie ou CDI, débutant par une période de formation Durée du travail (temps de formation compris) : au plus égale à celle applicable dans l'entreprise Statut : l'alternant est un salarié à part entière, avec les mêmes droits et devoirs que les autres salariés (lois, règlements, dispositions de branche...) compatibles avec le suivi de la formation 	
FORMALISATION DU CONTRAT alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/leader_9654/demarches-administratives	<ul style="list-style-type: none"> À l'aide du formulaire Cerfa FA 13 et sa notice 	<ul style="list-style-type: none"> À l'aide du formulaire Cerfa EJ 20 et sa notice
RÉMUNÉRATION RÉGLEMENTAIRE alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/hl_6238/simulateur-alternant	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage du SMIC, en fonction de son âge et progression chaque nouvelle année d'exécution de son contrat 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage du SMIC, en fonction du niveau de sa formation initiale et de son âge
EXONÉRATIONS urssaf.fr/portail/home/employeur/beneficier-dune-exoneration/exonerations-ou-aides-liees-a-la.html	<ul style="list-style-type: none"> Réduction générale de cotisations renforcée sur les rémunérations des alternants Exonération possible de la Contribution supplémentaire à l'apprentissage - CSA, sous conditions 	
AIDES & SERVICES	<ul style="list-style-type: none"> Exonération des cotisations salariales spécifique aux contrats d'apprentissage du secteur privé mais limitée à 79 % du SMIC 	
	<ul style="list-style-type: none"> Aide spécifique pour l'embauche d'un travailleur handicapé sous conditions Aide au financement du permis de conduire sous conditions Accès aux services du CROUS pour l'apprenti suite au paiement obligatoire de la Contribution à la vie étudiante et de campus - CVEC lors de son inscription à l'université 	<ul style="list-style-type: none"> Aide possible auprès des OPCO : consulter le site de l'OPCO selon la branche Aides de Pôle emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi sous certaines conditions D'autres aides sont prévues pour les embauches réalisées par un Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification - GEIQ
FORMATION & ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement par un maître d'apprentissage, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisantes 	<ul style="list-style-type: none"> Désignation d'un tuteur par l'entreprise, salarié volontaire ou employeur, remplissant les conditions de qualification et d'expérience
	<ul style="list-style-type: none"> Exécution partielle du contrat à l'étranger sous conditions Possibilité d'alternance partagée entre plusieurs entreprises 	

UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

Service universitaire de formation continue et d'apprentissage · SUFCA

Esplanade de la paix | Bâtiment D | 3^e étage | CS 14032 | 14032 Caen cedex 5

02 31 56 53 79 · cfalternance@unicaen.fr

Pour plus d'informations consulter le site UNICAEN : webetu.unicaen.fr/alternance/
et le site gouvernemental alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/



Les services de formation professionnelle UNICAEN sont engagés dans une démarche qualité. Le pôle formation continue est certifié FCU.